



**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**SUR**

- **LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DU CONSEIL  
RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2013**

*Séance plénière du 12 décembre 2012*

---

**AVIS DES COMMISSIONS DU CCEE SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF  
DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2013**

Les avis du groupe ad hoc « Affaires financières et européennes », de la commission 1 « Vivre ensemble », de la commission 3 « Cohésion sociale » ont été adoptés à l'unanimité des présents et des représentés.

Les avis de la commission 2 « Égalité des chances » et de la commission 4 « Développement territorial » ont été adoptés à l'unanimité des présents et des représentés moins une voix.

L'avis de la commission 5 « Cadre de vie » a été adopté à l'unanimité des présents et des représentés moins une abstention.

Sur la forme, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du CCEE souligne l'effort fait en matière de présentation et de lisibilité du projet de budget primitif pour l'exercice 2013.

Il relève que la collectivité régionale a joint à ses documents budgétaires des éléments de programmation pluriannuelle d'investissement pour la période 2013-2021. Ce prévisionnel intègre non seulement les travaux pour la construction de la Nouvelle route du littoral mais aussi les autres priorités inscrites au Protocole de Matignon : Le Trans éco express et les plates-formes aéroportuaires. Ce document permet ainsi de mieux appréhender les capacités budgétaires pluriannuelles du Conseil régional qu'elle s'est fixées pour mener à terme l'ensemble de ses programmes d'investissement.

Sur le fond, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du CCEE note :

- que les investissements en autorisation de programme sont quantitativement plus importants en 2012 (autorisation de programme 2012 : 420 millions d'euros et autorisation de programme 2013 : 1,973 milliards d'euros soit une hausse de 369,4 % ) ;
- une baisse du Plan régional de la relance de la commande publique (PRR). En effet, en 2012 il s'élève à 116,8 millions d'euros alors qu'en 2013 il ne sera que de 86,5 millions d'euros ;
- une baisse significative du Plan d'aides aux communes (en 2012 il se chiffre à 86,5 millions d'euros et en 2013 il s'élèvera à 30 millions d'euros).

Le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » s'interroge, comme il l'avait déjà fait dans son dernier avis (cf. avis du CCEE sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013), sur les capacités effectives des communes à recourir à cette aide régionale de 300 millions d'euros annoncée lors du discours de mandature. En effet, depuis cette nouvelle mandature, 160 millions d'euros ont déjà été engagés, 30 millions d'euros seront alloués pour 2013 et il restera 110 millions d'euros pour la dernière année. Regrettant que cette manne financière n'ait été que partiellement utilisée, le groupe souhaite que la Région identifie clairement les freins qui ont empêché les communes d'engager des crédits de paiement nécessaires à la mise en place de ce Plan d'aide.

S'agissant du Plan régional de la relance de la commande publique, le groupe déplore cette baisse manifeste et, se demande si les montants énoncés ont été efficacement consommés. Il relève que le maintien de ce Plan aurait sans doute permis l'amélioration de la situation économique et sociale réunionnaise. Ainsi, le groupe suggère à la collectivité d'établir un diagnostic visant à pointer les différentes contraintes d'ordre administratif, financier et réglementaire qui ont ralenti la mise en œuvre du Plan régional de la commande publique.

Enfin, concernant la Nouvelle route du Littoral, le groupe note que la déclinaison budgétaire proposée est conforme aux orientations budgétaires. La collectivité régionale dispose aujourd'hui d'une assise financière satisfaisante pour engager ce projet d'envergure. Cependant, le groupe constate en autorisation de programme (investissement) un montant de 1,632 milliards d'euros alors qu'en 2011 et 2012 73 millions d'euros avaient déjà fait l'objet d'une inscription en autorisation de programme. Faut-il conclure que les autorisations de programme de 2013 intègrent ces autorisations antérieures ou que ce projet dépasse déjà les montants affichés pour 2013 ?

## Commission 1 « Vivre ensemble »

### *Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique*

De manière générale, le budget primitif 2013 du Conseil régional semble en cohérence avec les orientations budgétaires arrêtées en séance plénière de novembre dernier.

Les remarques suivantes de la commission sont formulées après examen des rapports sectoriels « Culture », « Patrimoine culturel » et « Numérique & système d'information ».

#### **1. RAPPORT « CULTURE »**

La commission constate que la collectivité a réalisé une importante refonte de ses cadres d'intervention. Ainsi, ces derniers apparaissent plus lisibles, au regard des nombreux critères développés dans le cadre de ce rapport sectoriel.

Néanmoins, la mise en place de dispositifs spécifiques supplémentaires complèterait et renforcerait la politique culturelle régionale, dans les domaines suivants :

- l'aide au développement des pratiques artistiques amateurs, lesquels représentent un vivier incontournable pour le repérage de nouveaux talents ;
- l'accompagnement de ces nouveaux talents à la mise en place d'un environnement administratif. En effet, cette « valeur ajoutée » pour l'artiste est également extrêmement coûteuse, en particulier à ses débuts ;
- la préparation à la dimension scénique de l'artiste émergent.

Par ailleurs, la commission s'étonne que l'optimisation des moyens financiers du fait d'un cadre budgétaire plus contraint ne s'applique qu'au monde associatif. Pourtant, ce dernier secteur nécessite un fort soutien de la collectivité, car la création culturelle ne saurait s'envisager sous le seul critère de rentabilité et de l'adhésion aux « courants de mode », le risque étant alors de la réduire au divertissement et / ou l'animation.

##### **▶ Salles de diffusion**

Si la commission adhère et salue la décentralisation des spectacles dans les quartiers, elle attire l'attention de la collectivité sur le fait que cette action nécessite pour les salles de diffusion la mise en place d'une logistique dédiée (achat, acheminement et gardiennage d'un matériel spécifique) et d'un travail de médiation en amont avec les quartiers. Ces surcoûts engendrés devront pouvoir être compensés.

##### **▶ Aide aux festivals**

La commission apprécie que l'attribution de fonds publics aux organisateurs de festivals soit conditionnée au caractère culturel de la manifestation.

Toutefois, les deux derniers critères : « nombre total de spectateurs sur les dernières éditions » et « qualité de la gestion financière » semblent de nature à limiter l'innovation et la prise de risque inhérentes à ce type de manifestation.

##### **▶ Arts plastiques**

Au regard de l'unique mention de subventions aux associations exposant à la Villa de Région, la commission s'interroge sur le financement des autres associations du secteur arts plastiques.

### ► Littérature

La commission note avec regret la disparition de toute référence en faveur de la réalisation d'un Pôle régional du livre, projet pourtant exprimé de longue date et pour lequel avaient été identifiés 100 000 euros dans le cadre du budget primitif 2012 de la collectivité. Il ne fait pas l'ombre d'un doute, pour le CCEE, que le diagnostic en cours contribuera à réaffirmer la nécessité d'une telle structure.

### ► Cultures régionales

La commission déplore fortement la disparition de la dimension linguistique de ce chapitre, dont l'affiliation est pourtant indéniable, tant la langue est une composante essentielle de toute culture, contribuant à sa promotion et à son rayonnement de par le monde.

### ► Manifestations à vocation culturelle

Au-delà de l'investissement direct de la collectivité dans l'organisation de ses manifestations propres, la commission préconise un soutien aux associations existantes historiquement impliquées dans des manifestations de cette nature.

### ► Enseignement artistique

La commission salue particulièrement le positionnement clair de la Région en tant que chef de file de l'enseignement artistique. Par ailleurs, le lancement d'un Schéma régional des enseignements artistiques devrait permettre de concevoir de nouveaux dispositifs en vue de l'accompagnement des communes à l'ouverture de lieux de pratiques de proximité, lesquels font cruellement défaut au regard de leur nécessité pour la détection de nouveaux talents.

Compte-tenu de sa capacité d'accueil, et de sa localisation sur un territoire jusqu'alors peu desservi en termes de diffusion culturelle, l'auditorium du conservatoire à rayonnement régional de Saint-Benoît constitue un atout majeur pour l'Est, qui devrait amener la collectivité à lui affecter une équipe de gestion et du matériel adapté à la diffusion de créations culturelles de tous types.

### ► Équipements culturels muséographiques et scientifiques

La commission ne peut que renouveler sa satisfaction quant à la remise à niveau des structures muséales régionales, gage d'une attractivité renouvelée tant sur un plan touristique que patrimonial.

## 2. RAPPORT « PATRIMOINE CULTUREL »

La commission ne peut que souscrire au développement de l'action publique dans les champs de l'éducation patrimoniale à destination des scolaires, ainsi qu'à la valorisation du patrimoine tant immatériel que matériel. Elle portera ainsi la plus grande attention au bilan d'activités qui en découlera.

## 3. RAPPORT « NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION »

La commission salue l'investissement du Conseil régional dans la mise en place des mesures de continuité territoriale déployées sur l'ensemble du territoire réunionnais, en termes d'éducation, d'accessibilité et de démocratisation de l'usage du numérique (Très haut débit, Wifi solidaire, POP...).

La problématique de l'équipement ayant déjà été planifiée, une réflexion portant sur les usages apparaît dès lors incontournable, à l'instar du champ de l'éducation à l'image.

## Commission 2 « Égalité des chances »

*Enseignement de la maternelle à l'université, formation professionnelle et apprentissage*

### 1. SECTEUR « ÉDUCATION »

La commission souligne tout d'abord que l'absence de concordance entre les données chiffrées présentées en conclusion du rapport sectoriel et celles des tableaux du rapport de présentation ne facilite pas la lecture des engagements financiers de la collectivité régionale.

	AP investissement	CP Investissement	AE Fonctionnement	CP Fonctionnement
Rapport de présentation	138 202 000 €	75 511 600 €	24 959 240 €	65 850 000 €
Rapport sectoriel	126 202 000 €	52 630 000 €	18 555 000 €	20 570 000 €

Il est souhaitable que le rapport sectoriel fasse mention non seulement du budget global alloué à ce secteur et à l'identique du rapport de présentation mais également le décline suivant les interventions et les moyens mis à disposition.

L'analyse des interventions de la collectivité appelle les remarques et les préconisations suivantes :

La commission, pose elle aussi, le préalable que le défi de la jeunesse est bien réel. C'est d'ailleurs la problématique qui a été au centre du colloque inter-CCEE organisé du 19 au 21 novembre 2012 à Mayotte sur « la jeunesse, un atout pour nos territoires ». À la fois mieux formée et plus diplômée, notre jeunesse voit avec anxiété les difficultés de son insertion professionnelle. À cela se rajoutent les 13 % qui sortent du système éducatif sans diplôme. Compte tenu de ce double défi, la nécessaire refondation de l'école doit passer par une complémentarité entre Éducation nationale et Éducation populaire. C'est le sens de « l'Appel de Saint-André » qui a fait suite au colloque organisé en octobre 2012 par le CCEE.

#### ► Construction et réhabilitation du bâti scolaire du second degré

La commission constate avec regret que ses préconisations maintes fois rappelées lors des différents exercices budgétaires n'ont pas été prises en compte. La collectivité régionale s'étant fixé pour objectif de créer toutes les conditions nécessaires pour accompagner la jeunesse de La Réunion vers l'excellence, la commission insiste de nouveau sur l'importance et l'urgence :

- de construire des établissements scolaires ne dépassant pas 1000 élèves ;
- d'accélérer les constructions nouvelles de lycées ainsi que les réhabilitations lourdes des plus anciens ;
- de mettre à disposition des espaces d'accueil et d'accompagnement pour les associations de parents d'élèves ;
- d'intégrer à chaque programme de construction et de réhabilitation des équipements à vocation artistique et culturelle.

#### ► Restauration scolaire

La commission prend acte de la volonté de la collectivité régionale d'accompagner, en 2013, la politique tarifaire en matière de restauration scolaire. En l'absence de précisions du rapport, elle s'interroge cependant sur la nature des mesures financières envisagées en faveur des services

concernés ainsi que sur les raisons qui la poussent à maintenir la tarification actuelle. Celle-ci présente-t-elle des avantages ? Il aurait été intéressant d'avoir des éléments d'information.

Par ailleurs, la commission attend avec intérêt les résultats de « l'enquête qualité » prévue auprès des lycéens dans le cadre du Plan régional alimentation nutrition santé (PRAANS). Elle espère que celle-ci est toujours d'actualité. Le rapport sectoriel n'en fait plus état alors que cette enquête était évoquée dans les orientations budgétaires.

#### ► **Plan ordinateur portable (POP)**

La commission encourage la collectivité à poursuivre dans cette voie, car le POP a permis et permet aux familles qui n'en ont pas les moyens, de s'équiper et d'avoir accès aux technologies de l'information et de la communication. Elle espère que l'évaluation menée sur l'exercice 2013 contribuera à faire les ajustements nécessaires pour un meilleur usage de l'outil. Dans cette perspective, elle insiste une nouvelle fois sur la nécessité d'associer les parents d'élèves et les syndicats des personnels de lycée à la mise en œuvre de ce dispositif, notamment dans le domaine pédagogique. La concertation avec les syndicats constituerait une autre voie d'approche des enseignants pour les sensibiliser à utiliser davantage l'ordinateur en classe.

#### ► **Chèque-livre**

La commission renouvelle sa proposition d'offrir à terme la gratuité des manuels scolaires à l'ensemble des lycéens et apprentis.

#### ► **Mesures en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Ces mesures sont la traduction des orientations budgétaires présentées récemment. Elles attestent d'une politique régionale qui se perpétue d'année en année en faveur d'une action volontariste de la collectivité à travers :

- les aides régionales en faveur des étudiants en thèse. La commission insiste de nouveau pour qu'une réflexion commune – Région, Université et autres acteurs – soit rapidement menée sur l'accompagnement des étudiants non boursiers, si l'on ne veut pas « fermer la porte » à d'excellents étudiants et à des recherches de qualité et diversifiées ;
- l'accompagnement des structures universitaires « d'excellence » (santé, écoles d'ingénieurs et notamment ESIROI<sup>1</sup>) et l'appui aux constructions ;
- les allocations post-doctorales qui doivent être particulièrement dynamisées au regard des difficultés qu'éprouve la grande majorité des docteur(e)s à s'insérer professionnellement ;
- le soutien aux organismes de recherche : la commission note que 2 697 600 € sont prévus en crédits de paiement (contre 1 760 000 € en autorisation d'engagement), ce qui semble signifier qu'une partie des crédits antérieurs qui n'a pas été consommée (ou attribuée) va pouvoir abonder les différents programmes des centres de recherche. Si c'est là une mesure positive, la commission souhaite que les centres puissent ne pas connaître de « rupture » budgétaire et qu'ils soient soutenus de manière continue afin de pouvoir mener à bien leurs projets de recherche.

#### ► **Plan de relance régional à destination des communes**

La commission salue l'investissement de la collectivité dans l'amélioration du bâti scolaire du 1<sup>o</sup> degré avec une enveloppe de 21 876 600 € en crédits de paiement.

---

<sup>1</sup> École supérieure d'ingénieurs Réunion Océan Indien

## **2. MOBILITÉ ET CONTINUITÉ TERRITORIALE**

Lors de son avis sur les orientations budgétaires, la commission avait réagi très positivement aux actions déclinées. S'agissant des étudiants, elle avait relevé notamment la création d'un programme d'échanges innovant avec l'Université de La Réunion et les Universités de l'océan Indien. Aussi, regrette-t-elle que les propositions budgétaires indiquées en conclusion du rapport (tableau p.134) ne permettent pas d'identifier l'effort financier de la collectivité pour cette action.

## **3. FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE**

### **▶ Apprentissage**

La commission partage l'orientation de la collectivité régionale de privilégier ce mode de formation ainsi que les moyens prévus pour atteindre les objectifs fixés, notamment l'augmentation du nombre d'apprentis. Cette croissance des effectifs ne peut cependant se faire qu'en corrélation avec le développement de la capacité d'accueil des jeunes en entreprise. La commission souscrit donc au maintien des postes de développeurs dans les centres de formation d'apprentis qui s'inscrit dans cet objectif. Il aurait été en même temps intéressant d'avoir des précisions sur les retombées de leur action auprès des chefs d'entreprise.

Au-delà « du nombre », la commission rappelle l'importance de garantir un accueil et un encadrement de qualité aux apprentis afin qu'ils puissent optimiser au mieux leur formation en entreprise.

### **▶ Cycle préparatoire aux études supérieures et à l'insertion professionnelle (CPESIP)**

La commission relève l'appui renouvelé de la Région au CPESIP, dispositif proposé par l'Université de La Réunion avec le partenariat de professionnels. Prévu pour 100 étudiants néo-bacheliers, ce dispositif est revu à la hausse pour 200 étudiants avec extension au campus universitaire sud. Cela se traduit sur le plan financier par une augmentation des autorisations d'engagement (242 250 €) et des crédits de paiement(351 194 €) pour 2013.

### **▶ Réhabilitation des centres de formation d'apprentis (CFA)**

L'année 2013 verra la poursuite des études pour le CFA Léon Legros et la fin des travaux pour le CFA de Saint-André avec une livraison programmée au premier trimestre. La commission espère que la collectivité tiendra son calendrier afin d'offrir aux équipes pédagogiques et aux jeunes les meilleures conditions de travail possibles.

De même, elle lui suggère de veiller à ce que ces opérations de réhabilitation se fassent en concertation avec les acteurs concernés, à savoir le personnel et le comité d'hygiène et de sécurité des CFA pour une bonne appréhension et prise en compte de l'ensemble des besoins. Il est en effet important d'éviter les erreurs du passé (exemple : CFA de Saint-Pierre).

Enfin, il paraît indispensable à la commission de s'assurer, lors de la phase des travaux, que les enseignements pourront se poursuivre afin de ne pas pénaliser les jeunes dans leur formation.



## Commission 3 « Cohésion sociale » *Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation*

L'examen par la commission « cohésion sociale » à partir de ses champs de compétences (sport, éducation populaire, socio-éducatif, animation), du projet de budget primitif de la collectivité régionale pour l'exercice 2013 appelle les remarques suivantes.

### **1. SECTEUR « SPORT »**

Sur la partie consacrée au sport, la commission note que son avis émis dans le cadre de l'examen des orientations budgétaires de la Région pour 2013, a été globalement pris en compte. Cependant, concernant les différentes déclinaisons budgétaires (autorisation de programme, autorisation d'engagement, crédits de paiement) mentionnées dans la section « sport » du rapport sectoriel, la commission regrette qu'elles ne permettent pas de réaliser une analyse approfondie. En effet, l'affichage de montants significatifs globaux dans les différents domaines du sport, ne peut que susciter sur la forme, l'adhésion à la politique menée. Toutefois cette présentation budgétaire aurait été plus complète et transparente, si elle avait été accompagnée de plus de précisions dans certains secteurs, tels que celui des subventions dans les domaines sportifs et socio-éducatifs. Des indications sur les principes et les critères du dispositif de subventionnement ainsi que sur un éventuel processus d'évaluation des fonds octroyés, auraient également été pertinentes.

#### **▶ Soutien aux organismes sportifs régionaux – Formation**

Au titre du soutien aux organismes sportifs régionaux, la commission salue le principe de la globalisation des aides financières qui sera reconduit en 2013.

Sur le volet formation, dans un souci de donner du sens à ce processus, la commission attire la vigilance de la collectivité sur la nécessité d'y associer la problématique liée à l'emploi, en considérant notamment les différents dispositifs d'aide en vigueur dans ce domaine.

#### **▶ Réalisation de plateaux noirs couverts pour les lycéens**

À propos de la réalisation de nouveaux plateaux noirs couverts pour les lycéens, la collectivité indique que le programme concerne la réalisation de quatre structures, dont une qui sera faite dès 2013. La commission s'interroge sur l'adaptation du concept et de ses modalités de mise en œuvre, aux réalités locales (volet énergétique, thermique, climatique, architectural et paysager).

#### **▶ Soutenir la réalisation d'équipements communaux d'intérêt régional**

La commission relève que la volonté de la collectivité en terme d'investissement est de permettre au plus large public (compétiteur ou pratiquant occasionnel) de bénéficier d'installations sportives de qualité sur l'ensemble du territoire de La Réunion. Aussi, la commission aurait souhaité une plus grande clarification des objectifs associés à la mise en œuvre du Schéma régional des équipements sportifs qui, eux se déclinent comme suit :

- mesurer l'impact de l'intervention régionale au niveau de la réalisation d'équipements sportifs structurants à l'échelle du territoire et ce depuis 1998 ;
- proposer des perspectives d'évolution à moyen terme de la demande en équipements sportifs en tenant compte des secteurs géographiques les plus démunis ;
- définir les besoins en construction ou en réhabilitation d'équipements sportifs envisagés dans le cadre de l'organisation des prochains Jeux des îles de l'océan Indien.

### ► Valoriser la dimension touristique des projets sportifs d'envergure

Afin de renforcer l'offre en matière de tourisme sportif de nature, la collectivité annonce qu'elle souhaite mener une étude sur les sites d'activités de pleine nature (ensemble de l'Île) en termes d'aménagements potentiels nécessaires à ces pratiques.

Considérant la diversité des publics concernés par ce champ (sportifs, professionnels des loisirs de nature, grand public...), la commission insiste sur la nécessité d'établir un échantillonnage pertinent et significatif, des acteurs qui seront auditionnés pour la réalisation de cette étude. Le cahier des charges devra donc être établi en conséquence afin que l'ensemble des attentes puisse être mesuré et pris en compte.

Cette précaution conditionne la pertinence des résultats et des préconisations qui en découleront.

### ► Vie associative et Éducation populaire

La commission établit à nouveau le constat que le socio-éducatif et l'Éducation populaire ne sont pas pris en considération à la hauteur de leur importance, dans cette rubrique.

Le manque de lisibilité et de visibilité d'une instance représentative de l'Éducation populaire peut expliquer cette sous représentation à l'échelle des différentes politiques publiques.

Aussi, dans le cadre d'une démarche constructive, la commission informe la collectivité, qu'elle encouragera par l'intermédiaire des représentants des différents mouvements d'Éducation populaire siégeant au CCEE, la mise en place d'une réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés, en vue d'une structuration de la filière. La commission précise que cette initiative s'inscrirait dans la continuité des actions déjà menées par le Conseil en la matière, comme notamment la réalisation d'une étude sur « le champ associatif de l'Éducation populaire à La Réunion » en 2010 et plus récemment, l'organisation du colloque « l'Éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire »<sup>2</sup>.

Fort des préconisations et des propositions issues de ces travaux, la commission se donne pour objectif de soumettre à la collectivité des pistes d'actions pour le secteur de l'Éducation populaire à l'échéance du budget primitif 2014.

La commission note par ailleurs qu'au titre de la formation des cadres du secteur sportif et socio-éducatif, la collectivité a engagé une étude sur la vie associative, sportive, culturelle et socio-éducative afin de déterminer les priorités du secteur et de positionner la collectivité sur un champ de compétences inhérent à son cadre d'intervention. La commission exprime le souhait que cette étude menée par la collectivité puisse être alimentée par les constats et préconisations issus de la réflexion qu'elle souhaite mettre en place.

## 2. « SECTEUR « ÉGALITÉ DES CHANCES »

### ► Action de promotion de santé publique

La collectivité indique être sensible aux problèmes de santé publique que rencontre la population Réunionnaise et précise qu'elle poursuivra avec ses partenaires, de façon volontariste, la réalisation des actions de promotion dans ce domaine. Toutefois, au regard des moyens budgétaires déployés (20 000 euros en autorisation d'engagement et en crédits de paiement), la commission juge ces derniers nettement insuffisants, notamment si l'on considère l'importance des problématiques liées au diabète et à l'obésité, au niveau local. Selon la commission, l'engagement dans ce type de lutte ne peut se faire en demi teinte.

---

<sup>2</sup> Les 5 et 6 octobre 2012 à Saint-André

### ▶ **Aide aux associations**

Au titre du soutien aux associations de prévention et de promotion de la santé, la collectivité indique que, bien que constituant une compétence non-obligatoire, elle a souhaité investir ce champ, en y incluant également les associations œuvrant dans le domaine de la recherche médicale. Considérant la diversité des acteurs en place et les coûts importants associés au secteur de la santé, la commission estime, là également, que les 50 000 euros inscrits en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, risquent de s'avérer insuffisants pour faire face à la demande du terrain.

## **Commission 4 « Développement territorial »**

### ***Aménagement, déplacements, routes, transports, énergies, tourisme***

L'examen par la commission « Développement territorial » à partir de ses champs de compétences (aménagement, déplacements, routes, transports, énergies, tourisme) du projet de budget primitif de la collectivité régionale pour l'exercice 2013 appelle les remarques suivantes :

#### **1. AMÉNAGEMENT**

La commission prend bonne note de la volonté de la collectivité à traiter les dossiers relatifs aux risques requins et au reboisement des forêts détruites par les incendies du Maïdo.

Toutefois, elle attire l'attention de la collectivité sur l'absence de la traduction budgétaire du dossier « gestion du risque requin ». Ceci interpelle d'autant plus la commission que l'aménagement des bassins de baignade figure parmi les 5 objectifs prioritaires arrêtés par le Comité d'orientation stratégique du tourisme (COST).

Par ailleurs, si la déclinaison opérationnelle du dispositif « emplois verts » est perceptible dans le cadre de l'action liée aux incendies du Maïdo, elle semble être moins précise dans le projet relatif à la « gestion du risque requin ».

S'agissant du Trans éco express, la commission constate un décalage significatif entre l'enveloppe initiale allouée au Trans éco express (250 millions d'euros) et la réalité budgétaire du projet sur les trois derniers exercices<sup>3</sup>. Aussi, considérant les faibles marges de manœuvre budgétaires dorénavant disponibles pour la mise en œuvre de ce projet, la commission s'interroge sur les capacités de la collectivité à le mener à son terme. Toutefois, ce questionnement n'aurait bien sûr plus lieu d'être si le différentiel budgétaire a déjà fait l'objet d'une affectation au dispositif de Transport commun en site propre (TCSP) de la Nouvelle route du littoral.

#### **2. ROUTES**

La collectivité régionale identifie un certain nombre de projets d'aménagements routiers<sup>4</sup>, qui sont au stade d'études actuellement. Ces derniers devraient rentrer dans une phase de travaux qui coïnciderait avec la réalisation de la Nouvelle route du littoral.

Aussi, la commission s'interroge sur la capacité budgétaire de la collectivité à mener de front tous ces travaux.

La commission regrette par ailleurs, que l'ensemble de ces projets contribue à une densification du réseau routier en l'absence d'un office de la route pourtant préconisée par le Schéma d'aménagement régional et, offre peu d'alternative au tout automobile.

#### **3. LE PLAN RÉGIONAL VÉLO**

La commission prend note des différentes avancées du Plan régional vélo et apporte son soutien à ce projet qui s'inscrit dans une démarche à long terme.

<sup>3</sup> Autorisation de programme 2011 : 13 millions d'euros ; autorisation de programme 2012 : 16 millions d'euros ; autorisation de programme 2013 : 10 millions d'euros

<sup>4</sup> Déviation de Saint Benoît, Liaison Col Bellevue-Saint-Pierre, liaison Balance – Asile Hôpital...

#### 4. ÉNERGIE

La commission se dit favorable à la politique de la Région en matière de « mix énergétique » mais regrette toutefois que celle-ci n'investisse pas le secteur de la géothermie qui pourrait offrir des perspectives intéressantes en termes de stratégie pour l'autonomie énergétique.

#### 5. TOURISME

##### ▶ Améliorer l'image et l'attractivité de l'offre touristique régionale en lien avec nos spécificités et le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO

Au titre des projets d'aménagement touristiques structurants et emblématiques, la collectivité indique que les études engagées sur cette mesure, devraient déboucher en 2013, sur d'importants travaux à travers la réalisation d'une dizaine de projets. La commission demande que des indications plus précises soient apportées sur la nature de ces projets et leur localisation.

##### ▶ Renforcer la présence de La Réunion sur les marchés locaux et étrangers

La commission note qu'au titre de la promotion de la destination et de la qualité de l'offre touristique réunionnaise, le budget alloué pour 2013 à l'Île de La Réunion tourisme (IRT) est de 14 millions d'euros. Ce montant ne semble pas en adéquation avec la politique ambitieuse et les objectifs affichés par la collectivité, en matière de tourisme (600 000 touristes attendus pour 2015).

La commission souhaite rappeler que l'évolution significative enregistrée en 2011 en matière de fréquentation touristique<sup>5</sup> peut être corrélée en partie, au budget supplémentaire (près de 50 % du budget) accordée à l'IRT fin 2010 et qui est donc venu abonder le budget 2011.

Aussi, considérant les résultats satisfaisants obtenus pour 2011, il aurait été souhaitable, que la collectivité puisse reconduire pour les années suivantes, un accompagnement financier au moins égal à la capacité budgétaire totale dont disposait l'IRT pour 2011<sup>6</sup>. Cette démarche permettrait de soutenir la dynamique engagée qui reste encore fragile à ce stade de mise en œuvre.

De plus, la commission trouve ce budget globalement insuffisant au regard des missions de plus en plus nombreuses qui semblent échoir à l'IRT. En effet, les missions de l'IRT ne se limitent pas uniquement à la promotion de la destination sur les marchés locaux et extérieurs. Il conviendrait à présent de traduire concrètement, au travers de ce document budgétaire, la mise en œuvre des missions dévolues à un Comité départemental du tourisme (CDT), afin de les mettre en cohérence avec la stratégie de la collectivité régionale.

Enfin, sur cette section consacrée au tourisme, la commission s'étonne de ne pas trouver d'éléments d'information concernant le concept des « îles vanilles », soutenu par la collectivité régionale. Il aurait été pertinent de disposer d'indications sur les différentes avancées du projet ainsi que des précisions d'ordre budgétaire sur la mise en œuvre de ce concept, notamment suite à la mise en place de l'« Association des Îles Vanille » en juillet 2012.

---

<sup>5</sup> Plus de 50 000 touristes par rapport à 2010

<sup>6</sup> De l'ordre de 17 millions d'euros

## **1. ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ**

La commission demande à la collectivité régionale de s'engager davantage sur les enjeux environnementaux et notamment la protection du patrimoine naturel, des écosystèmes primaires, de la flore et de la faune du territoire de l'île.

Elle prend tout de même bonne note de l'engagement de la collectivité de poursuivre et d'apporter son soutien aux projets des associations œuvrant à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité aussi bien terrestre, dulcicole que marine. Cette connaissance restant encore partielle, elle demande à la collectivité de susciter davantage de projets permettant une appréhension plus large de la biodiversité insulaire. Dans cette perspective, il est nécessaire de proposer un accompagnement administratif et financier – à l'instar des groupes d'actions locales pour le développement rural (GAL) – aux structures porteuses de projets, notamment les petites associations.

La commission relève avec intérêt que les projets identifiés permettent :

- d'acquérir une connaissance scientifique (études, travaux de recherche...) portant sur les thématiques tels que les invasions biologiques, les habitats et les espèces indigènes, l'impact du changement climatique sur la biodiversité ;
- de mener à terme des actions de coopération régionale notamment sur l'échange des pratiques en matière de préservation de la biodiversité : flore, faune et habitats indigènes.

### **► Le Parc national de La Réunion**

En 2013, la collectivité apportera sa contribution à la mise en œuvre de la charte du Parc national de La Réunion qui fixera pour 10 ans les prescriptions de développement du cœur du Parc. La commission suivra avec attention les résultats de l'enquête publique. Il s'agira pour le Parc national de La Réunion garant du bien classé au patrimoine mondial de l'UNESCO d'entendre l'expression des Réunionnais venus à cette consultation, tout en gardant à l'esprit que sa mission première est de préserver les richesses naturelles et patrimoniales uniques, mais également fragiles de l'île.

### **► Le Programme européen LIFE+ biodiversité**

La commission note la prolongation du Programme européen LIFE+ biodiversité pour une année supplémentaire (6 ans au lieu de 5 ans). Au regard des sommes engagées depuis le lancement de ce projet, il paraît important à la commission qu'un suivi régulier et une évaluation continue soient réalisés afin d'apprécier l'étendue du recouvrement du massif forestier de la Montagne et à terme la réussite de l'opération.

### **► Les réserves naturelles régionales**

La commission prend acte de la proposition d'un plan de gestion des réserves naturelles régionales. Elle réitère sa demande d'impliquer les acteurs associatifs dans la mise en œuvre de ce plan de gestion et de faire de ces territoires naturels un lieu d'apprentissage à l'Éducation à l'environnement et au développement durable. Elle s'interroge cependant sur la mise en œuvre efficiente de ces plans en l'absence de toute indication financière.

### ► Biodiversité marine et écosystèmes marins

Créée en 2007, la Réserve naturelle nationale marine de La Réunion a nécessité la mise en place d'une structure de gestion visant à l'entretien, la surveillance des récifs coralliens et à la sensibilisation du public sur les problématiques des milieux marins. En 2013, la commission relève que la collectivité reconduira sa participation au fonctionnement de la réserve naturelle nationale marine de La Réunion constituée en groupement d'intérêt public (GIP).

La commission salue l'accompagnement et le soutien important de la collectivité régionale à cette structure.

## 2. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION EN ENVIRONNEMENT

La commission note avec intérêt l'insertion d'un nouveau chapitre consacré au volet « sensibilisation et communication en environnement ». La collectivité régionale démontre à travers différents projets sa volonté de sensibiliser les Réunionnais à la connaissance et à la richesse de la biodiversité. La commission encourage la collectivité à développer et à pérenniser des actions avec le tissu associatif incontournable en la matière. Elle souhaite que cette démarche de sensibilisation participe à une meilleure connaissance de la zone Océan Indien.

## 3. SECTEUR « RECHERCHE ET INNOVATION »

Sur la forme, la commission souligne qu'il est difficile d'avoir une bonne lisibilité des interventions de la collectivité régionale dans ce secteur, en l'absence de synthèse des différentes actions et des budgets afférents. Elle souhaite que le prochain rapport puisse proposer une telle synthèse en dépit du caractère transversal des actions menées au titre de la recherche et de l'innovation. Cette présentation participerait en outre à mieux valoriser les nombreuses interventions du Conseil régional ainsi que les moyens mis à disposition de ce secteur.

La commission formule par ailleurs les remarques suivantes :

### ► Le déploiement de nouveaux outils d'intervention pour les entreprises

La commission salue le travail réalisé dans le cadre de la Stratégie régionale de l'innovation. Elle regrette cependant la mise en place tardive et par conséquent difficile de la mesure 2.04 du POE FEDER<sup>7</sup> compte tenu des financements pluriannuels nécessaires pour ce type de projets et du terme de l'utilisation des fonds européens.

Elle salue également le soutien apporté par la collectivité régionale (sur fonds propres) aux structures d'animation et aux entreprises (Pôle de compétitivité Qualitropic, clusters...). Celui-ci est effectivement primordial eu égard aux caractéristiques du tissu économique majoritairement composé de très petites entreprises. La commission l'encourage à poursuivre cet effort.

### ► La valorisation des plates-formes technologiques à rayonnement régional et international

La commission rappelle l'importance, au-delà du soutien à l'investissement, d'accompagner de manière pérenne le fonctionnement des plate-formes technologiques prévues : Observatoire du Maïdo, SEAS-OI<sup>8</sup>, CYROI<sup>9</sup> et Pôle mer. En l'absence de ces moyens, il sera difficile de mener, comme il est souhaité, une recherche de haut niveau.

La commission aurait donc souhaité avoir des indications sur les perspectives de financement prévues pour le fonctionnement de l'OPAR<sup>10</sup> et du Pôle mer de La Réunion.

<sup>7</sup> Programme opérationnel européen des fonds européens de développement régional

<sup>8</sup> Station de réception et de traitement d'images satellites

<sup>9</sup> Cyclotron Réunion Océan Indien

<sup>10</sup> Observatoire de physique de l'atmosphère de La Réunion